



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Le Secrétaire général

SG/vw
n° 2009-0054

Affaire suivie par :
Valérie Wolfarth

Téléphone
01 55 55 34 06
Fax
01 55 55 35 49

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le **29 AVR. 2009**

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les secrétaires
généraux d'académie

Objet : Modernisation des procédures de retenues sur traitement pour absence de service fait dans les services de l'éducation nationale (Module MOSART).

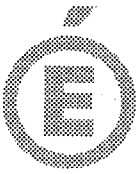
Références : Note du directeur du cabinet du ministre en date du 24 septembre 2008.

Dans la perspective de moderniser les procédures de retenues sur traitement pour absence de service fait dans l'ensemble des établissements et services du ministère de l'éducation nationale, j'ai souhaité qu'une extension de l'application paye attachée aux SIRH existants soit développée. Il s'agit du module MOSART (Module de Suivi des Absences et des Retenues sur Traitement), outil à finalité comptable, dont le secrétariat général assure la maîtrise d'ouvrage et le STSI la maîtrise d'œuvre et qui a reçu l'aval de la CNIL dont les observations ont été prises en considération.

En complément des instructions qui vous ont été données dans la note du 24 septembre 2008 visée en références, l'utilisation de ce module informatique, qui a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion des secrétaires généraux d'académie tenue le 12 mars dernier, permettra :

- de simplifier et de systématiser le recueil et l'exploitation des données relatives aux absences de service fait ;
- d'opérer dans les meilleurs délais les retenues sur traitement correspondantes ;
- d'améliorer les échanges d'informations avec les trésoreries générales ;
- de mettre en place un suivi statistique.

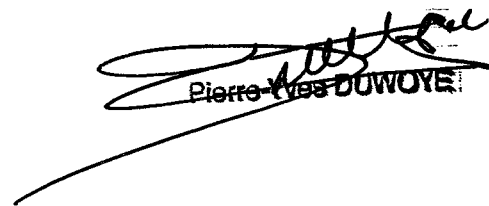
Le module MOSART sera mis en place dans chaque académie (rectorat, IA, EPLE, circonscriptions du 1^{er} degré) ainsi que dans les services centraux à une date qui vous sera indiquée prochainement. Il sera alimenté par les responsables de structure (ex. : chef d'établissement, IEN chargé de circonscription, etc.) et permettra, après vérification académique, d'adresser à la trésorerie générale les données nécessaires à la mise en œuvre des retenues sur traitement.



Au-delà de la gestion automatisée des retenues salariales, MOSART comportera également un module consacré à l'estimation du nombre d'absents, sans aucune mention nominative, destiné à être utilisé en cas de cessation concertée du travail. Cet outil vous permettra, plus facilement qu'actuellement, de transmettre les informations statistiques qui vous sont demandées par le bureau du cabinet du ministre le jour d'un mouvement social. Comme aujourd'hui, le mode opératoire retenu doit reposer sur des échantillons académiques représentatifs établis selon les prescriptions exposées dans la note du 24 septembre 2008 précitée. Ce module est en cours de diffusion.

Vos services pourront disposer de toutes informations utiles sur le site du Sigat : <http://nservdiff.ac-toulouse.fr/appli/payel/>. Le développement de l'application se poursuit afin de finaliser en particulier l'ensemble des fonctionnalités relatives à la gestion des retenues salariales.

Le Secrétaire général



Pierre Yves DUWOYE